



Bobigny, le 4 mars 2011

Compte-rendu de la rencontre avec M. MOLOSSI (élu, président du CTP et du CHS), la DGA, la direction de la DPAS et de la DEF

Notre délégation était composée de 3 assistantes sociales, d'un éducateur spécialisé, de Patrick Joly (FSU) et de Michel Borg (SUD).

M. MOLOSSI nous a rappelé le cadre de cette rencontre : définir un calendrier de rencontres régulières pour faire le point sur un certain nombre de problèmes et revendications, exprimés lors de notre mouvement de grève du 27 janvier afin d'avancer, sachant que certaines dispositions ont déjà été prises.

Il a toutefois précisé que ces réunions n'avaient pas vocation à se substituer aux chantiers en cours et aux politiques sectorielles, tout en rappelant les contraintes budgétaires dans lesquelles se trouvait le département.

Pour établir le contenu de nos futurs rencontres nous sommes revenus sur les difficultés des deux services :

Nous avons rappelé l'ensemble des revendications construites au cours des AG service social, Pour l'ASE les constats et revendications avaient déjà été posés lors du mouvement de 2009. Les problématiques restent presque identiques aujourd'hui, concernant notamment les problèmes d'accueil des enfants confiés à l'ASE et les conséquences en terme de dégradation des conditions de travail pour les collègues.

Patrick Joly a rappelé l'intervention de l'expert Psychologue du CNAM présent au dernier CHS sur les risques psycho-sociaux précisant que le seul indicateur aujourd'hui unanimement retenu pour indiquer un risque de souffrance au travail, c'est lorsque les agents ont le sentiment de mal faire leur travail.

C'est un sentiment partagé par de nombreux agents des deux services aujourd'hui et les efforts réalisés ne sont pas à la hauteur des difficultés rencontrées sur le terrain.

Pour ne citer qu'une difficulté mineure concernant les moyens, par rapport à l'ensemble des problèmes soulevés, la visite d'une CSS a pu permettre à M. Molossi de constater que ce sont les collègues qui doivent apporter jouets, livres, plantes vertes ou autres décorations et informations pour la salle d'attente. Autre moyen mineur dont on a constaté la suppression : les agendas sociaux.

A ce sujet M. Champion nous a immédiatement répondu qu'il s'agissait là d'un dysfonctionnement administratif, d'un « loupé » qui sera réparé dès 2012. Cela peut apparaître comme un manque de reconnaissance des professionnels, ce qui n'est pas le cas nous a assuré M. Molossi.

Pour continuer sur la reconnaissance, nous avons rappelé la déqualification que les personnels médico-sociaux allaient subir avec la réforme de la catégorie B (à ce sujet nous vous rappelons qu'il y aura une mobilisation le 16 mars au matin) et qu'il avait été demandé à M. Bartolone d'intervenir sur ce sujet.

M. Molossi nous informe qu'une question écrite au parlement a été préparée par M. Bartolone et qu'elle nous sera transmise.

La question des congés trimestriels ou semestriels a également été abordée, (accordés à certains alors même qu'ils ont changé de filière) et refusés à d'autres.

Sur la question des moyens et de la gestion du personnel M. Champion a rappelé qu'il n'y aura pas de créations de postes, ce qui n'exclue pas redéploiement ou mutualisation. Il n'y a pas de remplacement systématique des congés, sachant qu'il y a beaucoup plus de remplacements accordés dans nos services par rapport à d'autres !!!

Cette année d'ailleurs, il y a eu 4 postes supplémentaires même s'ils ont été obtenus par redéploiement.

Sur les temps partiels, la continuité du service public doit être assurée mais cette question pourra être débattue.

Concernant le CLICOSS, la structure a été redéployée en direction du SSD, ses missions vont cependant continuer d'être assumées. Mme Sacuto pourra peut-être en rediscuter.

Il n'y a eu aucune baisse des divers fonds (le FSL a même bénéficié d'une rallonge).

La loi de réquisition est une question strictement politique.

Les organismes extérieurs (CAF, CPAM) ont été interpellés, comme mentionné dans la lettre mensuelle de la DPAS.

En 1 an, les dépenses de l'ASE ont été de + 10%, dont l'essentiel a été consacré à l'hébergement. Soit, mais notre délégation a rappelé les moyens constants en terme de postes.

Nous avons également exprimé le problème de certaines circonscriptions dans lesquelles il y a de nombreux départs (ou arrêts maladies) et qui ne semblent pas questionner les directions de la DPAS ou de l'ASE qui nous affirment pourtant s'en préoccuper mais mettent en avant que ce sont souvent des « situations complexes »...!

M. champion précise qu'il faut améliorer la circulation de l'information entre le central et les CSS par les modes habituels (réunions), les outils électroniques (mails) et des pages internet collaboratives (dépôt de documents consultables avec la possibilité de réagir).

Sur le pourvoi des postes en CSS, il faut améliorer la réactivité, articuler le pourvoi d'un poste avec le renfort. Pour se faire, des relations mensuelles ont débuté entre les services et la DP.

Il faudrait aussi envisager des réunions entre les services afin de permettre une prise rapide de décisions concernant le matériel (à changer, à commander...).

Sur l'informatique, l'amélioration du réseau doit être étudiée, le logiciel du SSD doit être rediscuté.

Un état très clair va être fait sur les nouvelles modalités d'organisation du CLICOSS.

Les supervisions d'équipe sont en cours.

Le 2^{ème} poste d'AS du personnel du PPRS vient (enfin) d'être pourvu.

Pour la loi de réquisition, M. Molossi en fera part au Président et nous transmettra sa réponse.

Plusieurs réunions vont être organisées, la première dans la 2^{ème} quinzaine de mars.

- effectifs/personnel (postes, congés, temps partiels...)
- statistiques/informatisation et circulation de l'information
- Vie quotidienne : Aménagement des espaces d'accueil, éventuelle dotation par service, prise en charge des demandes (fournitures, matériel à changer...).
- Réunion spécifique ASE sur l'inadaptation et le manque de place d'accueil

Assemblée Générale le 10 mars 2011
de 12h30 à 14h30
Immeuble Diderot (Via le monde)
salle du rez de chaussée